

#2014

- Rapport annuel -



Le handicap, tremplin pour changer
et évoluer dans sa vie. 



Rhône-Alpes

**Pour l'égalité
des droits
et des chances,
la participation
et la citoyenneté
des personnes
handicapées.**

Loi du 11 février 2005





ENSEMBLE, AGIR POUR L'AVENIR !

"Rien n'est jamais acquis à l'homme. Ni sa force, ni sa faiblesse, ni son cœur". C'est ce vers d'Aragon qui me vient spontanément à l'esprit à l'évocation de notre activité en Rhône-Alpes cette année, tant il incarne pour moi l'éternel combat d'une société de "cœur" en recherche permanente de solidarité entre les plus "forts" et les plus "faibles". Car le pari de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans notre région comme ailleurs reste bien un combat de tous les instants.

Ainsi, et même si nous avons fait de nets progrès dans la sphère du maintien dans l'emploi public et que le taux d'emploi progresse, nous peinons encore trop souvent à recruter de futurs collègues en situation de handicap. Bien entendu, notre cause n'est pas aidée par le contexte économique actuel, qui rend difficile l'accueil de nouveaux agents dans la Fonction publique mais aujourd'hui, malgré tous les efforts et les actions entreprises, l'écart entre le taux des demandeurs d'emploi valides et celui des demandeurs en situation de handicap ne se réduit pas. Il demeure quasiment du double et ce n'est pas acceptable !

Cependant, encouragés par nos succès et stimulés par ce qu'il nous reste à faire, il est temps pour nous de dépasser nos certitudes, de cibler plus efficacement nos aides, de faire preuve d'innovation, d'encourager l'alternance et l'apprentissage, de renforcer nos partenariats, d'accompagner et de promouvoir les politiques publiques en matière de handicap... En bref, d'agir toujours mieux et davantage !

La mise en place de notre Handi-Pacte territorial n'est rien d'autre que l'expression de cette nécessité, et je vous remercie d'en être des contributeurs déterminés.

Car c'est ensemble et maintenant que nous devons agir, certains qu'en la matière : *"Si attendre est terrible, ne plus attendre est pire"*.



Joël Grostin,
Délégué interrégional handicap

@ **L'interlocuteur des employeurs publics en Rhône-Alpes :**
joel.grostin@caissedesdepots.fr



L'essentiel en chiffres

5,55 %

Taux d'emploi légal de la région.

-

3,81 %

dans la fonction publique de l'État ;

5,24 %

dans la fonction publique hospitalière ;

5,91 %

dans la fonction publique territoriale.

-

12 674

Nombre de Bénéficiaires
de l'Obligation d'Emploi (BOE)
dans la région.

-

59,01 %

de bénéficiaires entre 41 et 55 ans ;

60,75 %

de femmes.

-

47,15 %

Taux de Reconnaissance de la Qualité
de Travailleurs Handicapés (RQTH)
de la région.

-

243 924

Nombre d'Effectif Total Rémunéré
(ETR).

-

8 752 023 €

Montant des contributions issu
de la déclaration 2014 de la région.

-

5 657 524 €

Montant total des financements
du FIPHFP pour la région.

-

1 775 936 €

Aides plateforme versées aux employeurs
de la région pour les trois fonctions publiques ;

799 919 €

Programme accessibilité versé aux employeurs
de la région pour les trois fonctions publiques ;

3 081 668 €

Conventions employeurs versées aux employeurs
de la région pour les trois fonctions publiques.

-

18 198 409 €

Montant de l'engagement total
des 22 conventions employeurs
en cours au 31/12/2014.

-

8

nombre de conventions validées en Comité local
en 2014 ;

5 486 563 €

montant de l'engagement total des conventions
validées en Comité local en 2014.

-



C'est arrivé en 2014

Convention

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

Initiée en septembre 2014, la convention entre le FIPHFP, la Préfecture de région et France Domaine, illustre la volonté partagée de rendre leurs lieux de travail plus accessibles aux personnels en situation de handicap. Cette démarche s'inscrit dans le cadre global de la nouvelle

politique immobilière de l'État, telle que décrite dans le Schéma directeur immobilier régional (SDIR).

Les besoins sont importants. Ces bâtiments sont pour la plupart anciens, parfois inscrits ou classés au patrimoine national, mais bien que prestigieux, ils n'en restent pas moins globalement peu accessibles. L'absence d'un accès facile aux salles de réunion de la Préfecture de région elle-même, en est un exemple parlant.

Ce partenariat entre le FIPHFP et l'État a été salué par le Directeur de l'Établissement public, Jean-Charles Watiez, aux côtés du Directeur régional de la Caisse des Dépôts, Patrick François, du Préfet de région d'alors, Jean François Carencio, et de Nathalie Morin, Chef de service France Domaine à la Direction Générale des Finances Publiques.

2 millions €

C'est le montant des subventions allouées aux différents bâtiments publics de l'État pour une meilleure accessibilité de leurs personnels.

À SAVOIR

Le FIPHFP décline son action au niveau territorial à travers le dispositif des Pactes territoriaux ou Handi-Pactes, lancés au 1^{er} janvier 2014 dans chaque région. Coordonnés avec les PRITH (Plans régionaux d'insertion des travailleurs handicapés), portés par les Préfets et animés par les DIH, les Pactes territoriaux sont des outils d'observation de l'emploi des personnes en situation de handicap sur les territoires. Ils favorisent également le partage de bonnes pratiques entre les trois fonctions publiques. Enfin, ils visent à accentuer la mobilisation des ressources du FIPHFP et des employeurs publics au service des politiques publiques d'insertion, de maintien dans l'emploi et de formation des personnes en situation de handicap.

Employeurs publics

dont la convention a
été approuvée par le
Comité local en 2014

- Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme
- Centre hospitalier Alpes Leman
- Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain
- Commune d'Aix-les-Bains
- Commune de Saint-Étienne
- Département de l'Ain
- Département de la Savoie
- Région Rhône-Alpes





Partenaires

Centres de gestion

Les Centres de gestion, garants de la continuité des politiques locales

Depuis 2007, de nombreux Centres de gestion (CDG) de la fonction publique territoriale se sont associés avec le FIPHFP pour renforcer les actions initiées dans les domaines de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. L'objectif de ces partenariats est de répondre aux besoins des collectivités qui souhaitent mettre en œuvre leur politique handicap.



Cap emploi, au service des candidats à l'emploi

Cap emploi est un organisme de placement spécialisé qui intervient sur délégation de Pôle emploi auprès des personnes reconnues comme travailleurs handicapés. Selon la complexité des situations rencontrées, il peut assurer un simple accompagnement sur le marché du travail ou bien contribuer à structurer des projets de reconversion professionnelle. L'action de Cap emploi s'étend aussi aux acteurs publics, privés et associatifs, notamment sous la forme d'actions de sensibilisation.



www.capemploi.com

Les prestations ponctuelles spécifiques

Portées par le FIPHFP dans le cadre de son partenariat avec l'Agefiph, les PPS (prestations ponctuelles spécifiques) constituent une solution susceptible d'être actionnée en dehors des procédures d'appel d'offre, et donc de manière plus rapide, par les employeurs publics. Le dispositif implique de consulter des spécialistes de handicaps donnés (sensoriel, mental, moteur, psychique) de manière à apporter la solution la plus adaptée aux besoins des personnes concernées.



Partenaires



Sameth, priorité au maintien dans l'emploi

Lorsqu'un handicap s'aggrave ou survient brusquement, la clé du maintien dans l'emploi réside bien souvent dans l'aménagement du poste de travail. C'est dans ce type de circonstances que l'expertise du Sameth (Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés) est précieuse. Le Sameth a notamment toute légitimité pour adresser des recommandations aux fournisseurs de matériel adapté, superviser les tests et remettre son avis à l'employeur.



Il est difficile de parler de son handicap avec le monde extérieur à cause de la différence, de la peur de ne pas être comprise. Le handicap reste malgré tout tabou.



Comète France, pour une prise en charge précoce

Donner aux personnes hospitalisées les moyens de faire un choix de vie éclairé : telle est la vocation de Comète France. Ce service d'insertion sociale et professionnelle, cofinancé par la DGOS (direction générale de l'offre de soin), l'Agefiph et le FIPHFP, exerce son activité dans les centres de rééducation. Il est ainsi en mesure d'assurer un accompagnement précoce et, si besoin, une aide à la réflexion sur la reconversion professionnelle.



www.comete-france.com



Les Comités locaux

Composition du Comité local Rhône-Alpes

Le Comité local est l'instance représentative du FIPHFP dans la région. Il est présidé par le préfet de région ou son représentant. Chaque Comité local compte 20 membres tous nommés par arrêté du préfet de région. En région Rhône-Alpes, 22 conventions ont été validées par le Comité local (dont 8 nouvelles en 2014) pour un montant d'engagement total de 18 198 409 euros.

8 représentants des employeurs publics

Le préfet de la région Rhône-Alpes ou son représentant, trois directeurs de services régionaux de l'État ou leurs représentants :

- le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- le directeur régional des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes.

Trois élus locaux représentant les employeurs de la fonction publique territoriale dans la région :

- Yann CROMBEQUE, conseil régional de Rhône-Alpes (suppléant en cours de nomination) ;
- Marc BAIETTO, conseil général de l'Isère (suppléant : Jean BERNADAC, conseil général de l'Ain) ;
- un titulaire non désigné (suppléant : non désigné).

Un membre représentant les employeurs de la fonction publique hospitalière :

- Sandrine POIRSON-SCHMITT, hospices civils de Lyon (suppléante : Lydie ROLLAND-PERACHE, Fédération hospitalière de France).

8 membres représentant les personnels, proposés par les organisations syndicales représentatives au plan national

En qualité de membres titulaires :

- Françoise FRIEZ, CFDT • Jack BRIAT, CFTC • En cours de désignation, CGC • Didier MACHOU, UGFF-CGT • Nicole LIEGGI, FO • Françoise MOULINIER, FSU • Corinne BUISSON, Union syndicale Solidaires • Marie-Noëlle ROUSSE, UNSA.

En qualité de membres suppléants :

- Jean-Luc CREUZE DES CHATELLIERS, CFDT • En cours de désignation, CFTC • En cours de désignation, CGC • Marcel CHILLET, UGFF-CGT • Serge PASCUAL, FO • Matteos KOUTSOS, FSU • Gérard RAMBAUD, Union syndicale Solidaires • Yasmina PAVAILLER, UNSA.

4 membres représentant les associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

En qualité de membres titulaires :

- Rosa BORGES, Association Valentin HAÛY • François PRUVOST, AGIVR • Pierre GILIBERT, APF du Rhône • Thierry DELERCE, directeur interdépartemental de l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (L'ADAPT).

En qualité de membres suppléants :

- Hichem HOUAMA, Association point de vue sur la ville • René BAPTISTE, les couleurs de l'accompagnement • un membre en cours de nomination • Nathalie PARIS, directrice déléguée de l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (L'ADAPT) du Rhône.

3 personnes désignées en raison de leurs compétences dans le domaine du handicap assistant, sans voix délibérative, aux séances du comité :

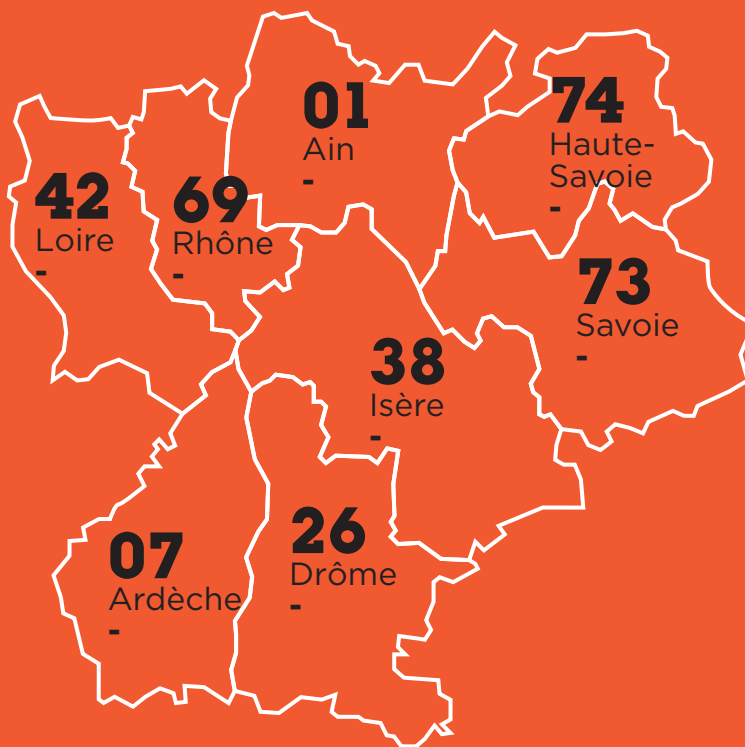
- Christian FUVEL, union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM) ;
- Jean-Michel ABRY, directeur du centre Odette Witkowska à Sainte-Foy-les-Lyon ;
- Patrick ARNOULD, chargé de mission à la direction départementale de la cohésion sociale.

Le directeur régional des finances publiques de Rhône-Alpes (ou son représentant) et un représentant du gestionnaire administratif dans la région, le délégué interrégional handicap du FIPHFP, Joël Grostin, assistant aux séances du Comité, sans voix délibérative. Ce dernier assure également le secrétariat dudit Comité. Les membres du Comité local sont nommés par arrêté du préfet de région.



Chiffres 2014

Rhône-Alpes



01	Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique	page 9
02	Évolution des dépenses déductibles par fonction publique	page 12
03	Évolution de la moyenne d'âge des BOE pour la région	page 13
04	Évolution de la répartition hommes/femmes par département et par fonction publique	page 15
05	Évolution du taux des RQTH et des agents reclassés dans la région	page 16
06	Évolution des financements versés aux employeurs de la région par fonction publique	page 17
07	Évolution des financements : les aides plateforme	page 18
08	Évolution des financements : le programme accessibilité	page 19
09	Évolution du statut des employeurs ayant déclaré en 2014 par fonction publique	page 20
10	Évolution du montant des contributions des employeurs publics de la région - détail par département et par fonction publique	page 21

1.1. Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique

Déclaration 2014 - Données au 01/01/2013

	Ain	Ardèche	Drôme	Haute-Savoie	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Région Rhône-Alpes
Fonction publique de l'État									
Nombre ETR	123	97	124	285	3 112	751	6 628	643	11 763
Nombre de bénéficiaires (BOE)	1	2	2	6	102	25	201	36	375
Taux d'emploi direct	0,81 %	2,06 %	1,61 %	2,11 %	3,28 %	3,33 %	3,03 %	5,60 %	3,19 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	1	0	0	2	13	1	54	2	73
Taux d'emploi légal	1,38 %	2,07 %	1,82 %	2,75 %	3,70 %	3,45 %	3,85 %	5,95 %	3,81 %
Nombre d'unités manquantes	4	3	5	8	78	15	138	10	262
Fonction publique hospitalière									
Nombre ETR	5 609	4 870	7 667	10 847	16 403	14 468	24 368	6 859	91 091
Nombre de bénéficiaires (BOE)	248	252	311	381	895	723	1 406	368	4 584
Taux d'emploi direct	4,42 %	5,17 %	4,06 %	3,51 %	5,46 %	5,00 %	5,77 %	5,37 %	5,03 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	10	6	16	32	13	15	80	20	192
Taux d'emploi légal	4,61 %	5,29 %	4,26 %	3,80 %	5,54 %	5,10 %	6,10 %	5,65 %	5,24 %
Nombre d'unités manquantes	67	52	131	232	143	125	51	26	827
Fonction publique territoriale									
Nombre ETR	7 676	5 369	9 419	16 226	28 807	14 096	44 745	11 346	137 684
Nombre de bénéficiaires (BOE)	306	287	504	801	1 492	941	2 811	573	7 715
Taux d'emploi direct	3,99 %	5,35 %	5,35 %	4,94 %	5,18 %	6,68 %	6,28 %	5,05 %	5,60 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	30	17	26	63	133	45	85	23	422
Taux d'emploi légal	4,37 %	5,66 %	5,62 %	5,33 %	5,62 %	7,00 %	6,47 %	5,26 %	5,91 %
Nombre d'unités manquantes	115	43	63	137	223	30	197	93	901
Ensemble des fonctions publiques									
Nombre ETR	13 408	10 336	17 210	27 358	48 322	29 315	75 741	18 848	240 538
Nombre de bénéficiaires (BOE)	555	541	817	1 188	2 489	1 689	4 418	977	12 674
Taux d'emploi direct	4,14 %	5,23 %	4,75 %	4,34 %	5,15 %	5,76 %	5,83 %	5,18 %	5,27 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	41	22	42	97	159	61	219	45	687
Taux d'emploi légal	4,44 %	5,45 %	4,99 %	4,70 %	5,48 %	5,97 %	6,12 %	5,42 %	5,55 %
Nombre d'unités manquantes	187	98	199	376	445	170	385	129	1 990

Source : déclarations employeurs 2014

1.2. Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique

Déclaration 2013 - Données au 01/01/2012

	Ain	Ardèche	Drôme	Haute-Savoie	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Région Rhône-Alpes
Fonction publique de l'État									
Nombre ETR	197	177	283	250	3 083	888	5 076	726	10 680
Nombre de bénéficiaires (BOE)	1	5	7	7	106	29	166	41	362
Taux d'emploi direct	0,51 %	2,82 %	2,47 %	2,80 %	3,44 %	3,27 %	3,27 %	5,65 %	3,39 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	2	0	1	1	18	4	45	6	76
Taux d'emploi légal	1,65 %	2,85 %	2,78 %	3,04 %	4,03 %	3,67 %	4,15 %	6,41 %	4,10 %
Nombre d'unités manquantes	7	4	8	6	60	17	95	7	204
Fonction publique hospitalière									
Nombre ETR	5 963	4 885	7 260	10 346	16 228	14 530	24 337	6 501	90 050
Nombre de bénéficiaires (BOE)	249	242	324	354	801	731	1 399	343	4 443
Taux d'emploi direct	4,18 %	4,95 %	4,46 %	3,42 %	4,94 %	5,03 %	5,75 %	5,28 %	4,93 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	25	7	19	27	11	19	84	19	212
Taux d'emploi légal	4,60 %	5,10 %	4,73 %	3,68 %	5,00 %	5,16 %	6,09 %	5,57 %	5,17 %
Nombre d'unités manquantes	76	60	97	226	165	117	63	27	831
Fonction publique territoriale									
Nombre ETR	7 477	5 236	9 143	16 034	28 013	13 938	44 348	11 166	135 355
Nombre de bénéficiaires (BOE)	299	257	475	761	1 444	906	2 550	576	7 268
Taux d'emploi direct	4,00 %	4,91 %	5,20 %	4,75 %	5,15 %	6,50 %	5,75 %	5,16 %	5,37 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	30	13	17	51	130	37	63	23	363
Taux d'emploi légal	4,39 %	5,16 %	5,38 %	5,06 %	5,62 %	6,77 %	5,89 %	5,36 %	5,64 %
Nombre d'unités manquantes	117	56	58	158	232	36	302	106	1 065
Ensemble des fonctions publiques									
Nombre ETR	13 637	10 298	16 686	26 630	47 324	29 356	73 761	18 393	236 085
Nombre de bénéficiaires (BOE)	549	504	806	1 122	2 351	1 666	4 115	960	12 073
Taux d'emploi direct	4,03 %	4,89 %	4,83 %	4,21 %	4,97 %	5,68 %	5,58 %	5,22 %	5,11 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	57	21	37	78	159	60	192	48	651
Taux d'emploi légal	4,44 %	5,09 %	5,05 %	4,51 %	5,30 %	5,88 %	5,84 %	5,48 %	5,39 %
Nombre d'unités manquantes	200	120	163	390	457	170	460	140	2 100

Source : déclarations employeurs 2013

1.3. Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique

Déclaration 2012 - Données au 01/01/2011

	Ain	Ardèche	Drôme	Haute-Savoie	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Région Rhône-Alpes
Fonction publique de l'État									
Nombre ETR	200	184	279	448	2 780	933	6 584	819	12 227
Nombre de bénéficiaires (BOE)	2	6	6	15	80	35	208	39	391
Taux d'emploi direct	1,00 %	3,26 %	2,15 %	3,35 %	2,88 %	3,75 %	3,16 %	4,76 %	3,20 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	2	0	0	1	18	3	42	7	73
Taux d'emploi légal	2,09 %	3,27 %	2,15 %	3,57 %	3,53 %	4,07 %	3,80 %	5,62 %	3,80 %
Nombre d'unités manquantes	6	4	10	9	67	17	136	10	259
Fonction publique hospitalière									
Nombre ETR	5 753	4 786	7 043	10 056	15 884	14 172	24 488	6 346	88 528
Nombre de bénéficiaires (BOE)	216	223	323	349	770	717	1 376	331	4 305
Taux d'emploi direct	3,75 %	4,66 %	4,59 %	3,47 %	4,85 %	5,06 %	5,62 %	5,22 %	4,86 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	25	4	17	21	17	14	60	14	172
Taux d'emploi légal	4,19 %	4,74 %	4,83 %	3,68 %	4,95 %	5,16 %	5,86 %	5,44 %	5,06 %
Nombre d'unités manquantes	89	69	87	218	155	124	93	29	864
Fonction publique territoriale									
Nombre ETR	7 306	4 991	9 122	15 623	27 577	13 608	44 201	10 920	133 348
Nombre de bénéficiaires (BOE)	273	241	429	728	1 432	864	2 331	524	6 822
Taux d'emploi direct	3,74 %	4,83 %	4,70 %	4,66 %	5,19 %	6,35 %	5,27 %	4,80 %	5,12 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	26	12	15	48	85	27	41	14	268
Taux d'emploi légal	4,09 %	5,07 %	4,87 %	4,97 %	5,50 %	6,55 %	5,37 %	4,93 %	5,32 %
Nombre d'unités manquantes	123	53	111	156	209	40	378	118	1 188
Ensemble des fonctions publiques									
Nombre ETR	13 259	9 961	16 444	26 127	46 241	28 713	75 273	18 085	234 103
Nombre de bénéficiaires (BOE)	491	470	758	1 092	2 282	1 616	3 915	894	11 518
Taux d'emploi direct	3,70 %	4,72 %	4,61 %	4,18 %	4,94 %	5,63 %	5,20 %	4,94 %	4,92 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	53	16	32	70	120	44	143	35	513
Taux d'emploi légal	4,10 %	4,88 %	4,80 %	4,45 %	5,19 %	5,78 %	5,39 %	5,14 %	5,14 %
Nombre d'unités manquantes	218	126	208	383	431	181	607	157	2 311

Source : déclarations employeurs 2012

2. Évolution des dépenses déductibles par fonction publique

	Déclaration 2012	Déclaration 2013	Déclaration 2014
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>	<i>01/01/2013</i>
Fonction publique de l'État	1 414 362 €	1 501 090 €	1 284 008 €
Fonction publique hospitalière	3 137 579 €	4 019 571 €	3 420 880 €
Fonction publique territoriale	4 845 297 €	6 572 540 €	7 840 202 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	9 397 238 €	12 093 200 €	12 545 090 €

Source : déclaration de l'année de la déclaration

3. Évolution de la moyenne d'âge des BOE pour la région

	Déclaration 2012	Déclaration 2013	Déclaration 2014
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>	<i>01/01/2013</i>
Jusqu'à 25 ans	2,15 %	1,14 %	1,27 %
de 26 à 40 ans	17,68 %	18,23 %	15,98 %
de 41 à 55 ans	58,30 %	59,83 %	59,01 %
56 ans et plus	21,87 %	20,80 %	23,74 %

Source : recueil statistique de l'année de la déclaration

4.1. Évolution de la répartition hommes/femmes par département

	Déclaration 2012	Déclaration 2013	Déclaration 2014
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>	<i>01/01/2013</i>
Ain - 01			
Hommes	36,34 %	34,79 %	34,48 %
Femmes	63,66 %	65,21 %	65,52 %
Ardèche - 07			
Hommes	51,91 %	35,91 %	36,23 %
Femmes	48,09 %	64,09 %	63,77 %
Drôme - 26			
Hommes	46,44 %	43,73 %	44,43 %
Femmes	53,56 %	56,27 %	55,57 %
Haute-Savoie - 74			
Hommes	42,03 %	40,29 %	38,92 %
Femmes	57,97 %	59,71 %	61,08 %
Isère - 38			
Hommes	39,47 %	38,73 %	37,18 %
Femmes	60,53 %	61,27 %	62,82 %
Loire - 42			
Hommes	44,19 %	42,44 %	42,02 %
Femmes	55,81 %	57,56 %	57,98 %
Rhône - 69			
Hommes	43,35 %	41,00 %	40,04 %
Femmes	56,65 %	59,00 %	59,96 %
Savoie - 73			
Hommes	40,27 %	37,29 %	36,53 %
Femmes	59,73 %	62,71 %	63,47 %
Région Rhône Alpes			
Hommes	42,59 %	40,08 %	39,25 %
Femmes	57,41 %	59,92 %	60,75 %

Source : recueil statistique de l'année concernée

4.2. Évolution de la répartition hommes/femmes par fonction publique

	Déclaration 2012	Déclaration 2013	Déclaration 2014
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>	<i>01/01/2013</i>
Fonction publique de l'État			
Hommes	43,85 %	37,57 %	39,73 %
Femmes	56,15 %	62,43 %	60,27 %
Fonction publique hospitalière			
Hommes	28,78 %	25,59 %	25,02 %
Femmes	71,22 %	74,41 %	74,98 %
Fonction publique territoriale			
Hommes	51,18 %	49,06 %	47,68 %
Femmes	48,82 %	50,94 %	52,32 %

Source : recueil statistique de l'année concernée

5. Évolution du taux des RQTH et des agents reclassés dans la région

	Déclaration 2012	Déclaration 2013	Déclaration 2014
Effectif au	01/01/2011	01/01/2012	01/01/2013
Ain - 01			
Agents bénéficiant d'une RQTH	41,27 %	43,74 %	45,67 %
Agents reclassés ou assimilés	13,96 %	15,89 %	14,44 %
Agents bénéficiant d'une ATI	27,93 %	22,80 %	22,38 %
Autres	16,84 %	17,57 %	17,51 %
Ardèche - 07			
Agents bénéficiant d'une RQTH	53,40 %	39,92 %	43,07 %
Agents reclassés ou assimilés	14,26 %	25,20 %	23,48 %
Agents bénéficiant d'une ATI	9,79 %	11,29 %	10,72 %
Autres	22,55 %	23,59 %	22,73 %
Drôme - 26			
Agents bénéficiant d'une RQTH	48,15 %	54,61 %	61,32 %
Agents reclassés ou assimilés	30,21 %	23,52 %	15,67 %
Agents bénéficiant d'une ATI	12,41 %	14,16 %	13,95 %
Autres	9,23 %	7,71 %	9,06 %
Haute-Savoie - 74			
Agents bénéficiant d'une RQTH	51,01 %	53,73 %	55,09 %
Agents reclassés ou assimilés	28,66 %	25,45 %	23,34 %
Agents bénéficiant d'une ATI	8,88 %	10,55 %	9,52 %
Autres	11,45 %	10,27 %	12,05 %
Isère - 38			
Agents bénéficiant d'une RQTH	42,41 %	48,46 %	48,95 %
Agents reclassés ou assimilés	22,77 %	20,93 %	20,04 %
Agents bénéficiant d'une ATI	20,53 %	18,80 %	18,39 %
Autres	14,29 %	11,81 %	12,62 %
Loire - 42			
Agents bénéficiant d'une RQTH	45,06 %	48,71 %	49,08 %
Agents reclassés ou assimilés	21,81 %	21,31 %	18,58 %
Agents bénéficiant d'une ATI	20,08 %	20,21 %	19,58 %
Autres	13,05 %	9,77 %	12,76 %

5. Évolution du taux des RQTH et des agents reclassés dans la région

	Déclaration 2012	Déclaration 2013	Déclaration 2014
Rhône - 69			
Agents bénéficiant d'une RQTH	36,78 %	41,67 %	42,44 %
Agents reclassés ou assimilés	34,98 %	33,87 %	31,76 %
Agents bénéficiant d'une ATI	16,18 %	15,37 %	16,84 %
Autres	12,06 %	9,09 %	8,96 %
Savoie - 73			
Agents bénéficiant d'une RQTH	41,16 %	42,90 %	42,11 %
Agents reclassés ou assimilés	27,96 %	26,18 %	25,59 %
Agents bénéficiant d'une ATI	16,67 %	17,67 %	16,72 %
Autres	14,21 %	13,25 %	15,58 %
Région Rhône Alpes			
Agents bénéficiant d'une RQTH	42,37 %	46,05 %	47,15 %
Agents reclassés ou assimilés	27,52 %	26,37 %	24,29 %
Agents bénéficiant d'une ATI	16,91 %	16,53 %	16,61 %
Autres	13,20 %	11,05 %	11,95 %

Source : recueil statistique de l'année concernée

6. Évolution des financements versés aux employeurs de la région par fonction publique

	2012	2013	2014
Aides plateforme			
Fonction publique de l'État	61 120 €	70 419 €	158 454 €
Fonction publique hospitalière	159 914 €	256 246 €	251 992 €
Fonction publique territoriale	986 007 €	1 250 434 €	1 365 490 €
SOUS-TOTAL	1 207 040 €	1 577 099 €	1 775 936 €
Programme accessibilité			
Fonction publique de l'État	0 €	0 €	193 585 €
Fonction publique hospitalière	840 000 €	0 €	0 €
Fonction publique territoriale	237 593 €	928 285 €	606 334 €
SOUS-TOTAL	1 077 593 €	928 285 €	799 919 €
Conventions employeurs			
Fonction publique de l'État	0 €	180 959 €	0 €
Fonction publique hospitalière	305 307 €	397 289 €	727 035 €
Fonction publique territoriale	2 495 539 €	3 394 432 €	2 354 633 €
SOUS-TOTAL	2 800 846 €	3 972 680 €	3 081 668 €
TOTAL	5 085 479 €	6 478 064 €	5 657 524 €

7. Évolution des financements : les aides plateforme

En 2014, 270 employeurs se sont vu attribuer 967 aides pour un montant de 1 775 936 €. Ces financements ont concerné 967 bénéficiaires.

	2012	2013	2014
Fonction publique de l'État			
Nombre d'employeurs	11	17	16
Nombre d'aides financées	34	46	106
Nombre de bénéficiaires	34	46	106
MONTANT FINANCÉ	61 120 €	70 419 €	158 454 €
Fonction publique hospitalière			
Nombre d'employeurs	38	42	41
Nombre d'aides financées	93	116	137
Nombre de bénéficiaires	93	116	137
MONTANT FINANCÉ	159 914 €	256 246 €	251 992 €
Fonction publique territoriale			
Nombre d'employeurs	154	239	213
Nombre d'aides financées	502	658	724
Nombre de bénéficiaires	502	658	724
MONTANT FINANCÉ	986 007 €	1 250 434 €	1 365 490 €
TOTAL			
Nombre d'employeurs	203	298	270
Nombre d'aides financées	629	820	967
Nombre de bénéficiaires	629	820	967
MONTANT FINANCÉ	1 207 040 €	1 577 099 €	1 775 936 €

8. Évolution des financements : le programme accessibilité

En 2014, 15 employeurs se sont vu attribuer 23 financements pour un montant de 799 919 €. Ces financements ont concerné 23 bénéficiaires.

	2012	2013	2014
Fonction publique de l'État			
Nombre d'employeurs	0	0	1
Nombre de demandes financées	0	0	2
Nombre de bénéficiaires	0	0	2
MONTANT FINANCÉ	0 €	0 €	193 585 €
Fonction publique hospitalière			
Nombre d'employeurs	1	0	0
Nombre de demandes financées	1	0	0
Nombre de bénéficiaires	0	0	0
MONTANT FINANCÉ	840 000 €	0 €	0 €
Fonction publique territoriale			
Nombre d'employeurs	6	16	14
Nombre de demandes financées	10	19	21
Nombre de bénéficiaires	10	19	21
MONTANT FINANCÉ	237 593 €	928 285 €	606 334 €
TOTAL			
Nombre d'employeurs	6	16	15
Nombre de demandes financées	11	19	23
Nombre de bénéficiaires	10	19	23
MONTANT FINANCÉ	1 077 593 €	928 285 €	799 919 €

9. Évolution du statut des employeurs ayant déclaré en 2014, par fonction publique

	Déclaration 2012	Déclaration 2013	Déclaration 2014
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>	<i>01/01/2013</i>
Nombre d'employeurs assujettis soumis au versement d'une contribution ou contribution forfaitaire			
Fonction publique de l'État	46	37	39
Fonction publique hospitalière	154	156	151
Fonction publique territoriale	374	380	358
TOTAL	574	573	548
Nombre d'employeurs assujettis non soumis au versement d'une contribution			
Fonction publique de l'État	23	21	21
Fonction publique hospitalière	72	68	73
Fonction publique territoriale	357	372	423
TOTAL	452	461	517
Total d'employeurs assujettis			
Fonction publique de l'État	69	58	60
Fonction publique hospitalière	226	224	224
Fonction publique territoriale	731	752	781
TOTAL	1 026	1 034	1 065
Effectif total rémunéré			
Fonction publique de l'État	12 227	10 680	13 918
Fonction publique hospitalière	88 528	90 050	91 814
Fonction publique territoriale	133 348	135 355	138 192
TOTAL	234 103	236 085	243 924

Source : déclaration de l'année concernée

10. Évolution du montant des contributions des employeurs publics de la région par département et par fonction publique (y compris les contributions forfaitaires)

	Déclaration 2012	Déclaration 2013	Déclaration 2014
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>	<i>01/01/2013</i>
Ain - 01			
Fonction publique de l'État	21 430 €	25 356 €	16 226 €
Fonction publique hospitalière	397 985 €	329 337 €	301 854 €
Fonction publique territoriale	541 588 €	526 499 €	519 050 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	961 003 €	881 192 €	837 130 €
Ardèche - 07			
Fonction publique de l'État	14 664 €	14 987 €	11 275 €
Fonction publique hospitalière	299 979 €	274 309 €	240 112 €
Fonction publique territoriale	209 805 €	214 210 €	164 471 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	524 448 €	503 506 €	415 858 €
Drôme - 26			
Fonction publique de l'État	35 316 €	30 592 €	17 893 €
Fonction publique hospitalière	434 557 €	511 454 €	697 493 €
Fonction publique territoriale	547 494 €	269 655 €	270 114 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	1 017 367 €	811 701 €	985 499 €
Haute-Savoie - 74			
Fonction publique de l'État	34 570 €	24 070 €	30 926 €
Fonction publique hospitalière	1 096 492 €	1 174 423 €	1 206 671 €
Fonction publique territoriale	611 123 €	650 496 €	547 891 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	1 742 185 €	1 848 989 €	1 785 488 €
Isère - 38			
Fonction publique de l'État	233 566 €	160 928 €	293 885 €
Fonction publique hospitalière	735 582 €	805 583 €	706 676 €
Fonction publique territoriale	921 754 €	1 015 091 €	909 128 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	1 890 902 €	1 981 602 €	1 909 689 €
Loire - 42			
Fonction publique de l'État	60 735 €	55 056 €	37 995 €
Fonction publique hospitalière	580 277 €	552 972 €	600 570 €
Fonction publique territoriale	158 833 €	138 855 €	112 928 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	799 845 €	746 883 €	751 493 €

10. Évolution du montant des contributions des employeurs publics de la région par département et par fonction publique (y compris les contributions forfaitaires)

	Déclaration 2012	Déclaration 2013	Déclaration 2014
Rhône - 69			
Fonction publique de l'État	531 606 €	295 238 €	505 294 €
Fonction publique hospitalière	421 949 €	292 617 €	219 251 €
Fonction publique territoriale	1 261 660 €	1 000 642 €	857 238 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	2 215 216 €	1 588 497 €	1 581 783 €
Savoie - 73			
Fonction publique de l'État	28 424 €	6 734 €	7 507 €
Fonction publique hospitalière	137 354 €	134 410 €	125 065 €
Fonction publique territoriale	447 684 €	403 642 €	352 510 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	613 462 €	544 786 €	485 082 €
Région Rhône Alpes			
Fonction publique de l'État	960 311 €	612 961 €	921 001 €
Fonction publique hospitalière	4 104 175 €	4 075 105 €	4 097 692 €
Fonction publique territoriale	4 699 941 €	4 219 090 €	3 733 330 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	9 764 427 €	8 907 156 €	8 752 023 €

Source : déclaration de l'année concernée

ETR : Effectif Total Rémunéré.

BOE : Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.

Équivalents BOE : Équivalents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés.

Unités manquantes : Le nombre d'unités manquantes correspond à la différence entre le nombre total de personnes rémunérées par l'employeur auquel est appliquée la proportion de 6 %, arrondi à l'unité inférieure, et celui des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue à l'article L. 323-2 qui sont effectivement rémunérés par l'employeur.

Taux emploi direct :
$$\frac{\text{nombre de bénéficiaires}}{\text{nombre d'ETR}}$$

Taux d'emploi légal :
$$\frac{\text{nombre de bénéficiaires} + \text{Équivalents bénéficiaires}}{\text{nombre d'ETR}}$$

Dépenses déductibles :

- **Type 1** : Les dépenses réalisées en passant des contrats de fournitures de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des centres d'aide par le travail (art.6 du décret),
- **Type 2** : Les dépenses affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la Fonction publique (article 6, II),
- **Type 3** : Même calcul pour les efforts consentis par l'employeur pour accueillir ou maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées,
- **Type 4** : Les aménagements des postes de travail effectués pour maintenir dans leur emploi les agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions dans les conditions réglementaires applicables à chaque fonction publique et qui n'appartiennent pas à l'une des catégories de bénéficiaires visés à l'article 2 du décret,
- **Type 5** : Assistants vie scolaire.

Retrouvez plus d'informations
sur www.fiphfp.fr



FIPHP
Fonds pour l'insertion
des personnes handicapées
dans la fonction publique

12 avenue Pierre Mendès France
75914 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33

Email : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr